



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
Secrétariat général  
État-major spécial coronavirus

Campagne de vaccination contre le COVID-19

Berne, le 7 juillet 2022

## Infolettre 9 destinée aux lieux de vaccination

Mesdames, Messieurs,

Destinée à tous les fournisseurs de prestations, la présente infolettre contient des informations sur les recommandations concernant le rappel contre le COVID-19 avec un vaccin à ARNm.

---

### **Mise à jour des recommandations concernant le rappel contre le COVID-19 avec un vaccin à ARNm**

La Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) recommandent désormais d'administrer un rappel vaccinal supplémentaire (4<sup>e</sup> dose) aux personnes de 80 ans ou plus pour augmenter – ne serait-ce que pendant une courte durée – leur protection contre une forme grave de la maladie.

### **Utilisation hors étiquette**

Cette quatrième dose est administrée aux personnes de 80 ans et plus conformément aux recommandations du 5 juillet 2022 de la CFV et de l'OFSP, mais hors indication de Swissmedic (hors étiquette). Par conséquent, les règles usuelles en matière de responsabilité s'appliquent.

Dans ce contexte, le devoir d'information doit être respecté : il faut notamment informer les personnes qui reçoivent le vaccin qu'en l'état des connaissances actuelles, l'administration d'un deuxième rappel vaccinal aux personnes de 80 ans et plus ne permet d'augmenter que pendant une courte durée la protection individuelle contre une forme grave de la maladie. Dès lors, il se peut qu'un rappel vaccinal supplémentaire (5<sup>e</sup> dose) soit à nouveau recommandé durant la période hivernale 2022 à 2023 aux personnes qui décident de recevoir la quatrième dose de vaccin durant l'été, compte tenu de l'intervalle de temps minimal requis entre chaque injection.

### **Administration du rappel vaccinal**

Comme la première dose de rappel, la deuxième doit également être administrée au plus tôt quatre mois après la dernière dose de vaccin à ARNm (4<sup>e</sup> dose pour les personnes âgées de  $\geq 80$  ans avec Comirnaty® 30 µg ou Spikevax® 50 µg ; 5<sup>e</sup> dose pour les personnes fortement immunodéprimées avec Comirnaty® 30 µg ou Spikevax® 100 µg).

### **Type de vaccin recommandé – schéma de vaccination hétérologue**

Dans le cadre du rappel vaccinal, il est recommandé d'utiliser de préférence l'un des deux vaccins à ARNm contre le COVID-19 (peu importe s'il s'agit de Comirnaty® ou de Spikevax®).

---

### **Admission à la vaccination et prise de rendez-vous pour la population âgée de plus de 80 ans**

À partir du lundi 11 juillet 2022, les personnes de 80 ans ou plus qui ont reçu leur premier vaccin de rappel il y a au moins quatre mois seront admises à la deuxième vaccination de rappel. Les personnes qui se sont inscrites en ligne seront notifiées par SMS et les autres en seront informées par voie postale.

Dès qu'un groupe peut se faire vacciner, les rendez-vous peuvent être réservés directement sur le portail [VacMe](#).

Par ailleurs, nous rappelons qu'il est possible de chercher des lieux de vaccination sur la page « [Trouver un lieu de vaccination](#) ».

### **Personnes à mobilité réduite**

Comme pour le premier vaccin de rappel, les personnes à mobilité réduite de 80 ans ou plus qui nécessitent l'intervention d'une équipe mobile de vaccination à domicile peuvent se faire déclarer par leur organisation d'aide et de soins à domicile ou par leur médecin de famille via le formulaire du canton de Berne.

DE: [www.be.ch/immobile-personen](http://www.be.ch/immobile-personen)

FR: [www.be.ch/personnes-immobiles](http://www.be.ch/personnes-immobiles)

---

### **Autres questions**

Vous trouverez toutes les informations détaillées sur le processus de vaccination, de l'enregistrement à l'administration des doses, à la page :

#### **Informations sur la vaccination à l'intention des professionnels de la santé**

Les points de contact habituels restent à votre disposition :

- En cas de questions sur VacMe, le service de commande en ligne, le financement du canton ou pour communiquer des informations destinées à la page recensant les lieux de vaccination : [dispo.vac@be.ch](mailto:dispo.vac@be.ch), 031 636 98 27
- En cas de question d'ordre médical (professionnelles de la santé uniquement) : [med.vac@be.ch](mailto:med.vac@be.ch)

En vous remerciant vivement de votre engagement et de votre précieux soutien dans la lutte contre la pandémie, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Stefan Bähler  
Responsable de la vaccination contre le COVID-19  
à l'Office de la santé du canton de Berne



Martin Schellenberg  
Responsable de la logistique COVID-19  
à l'Office de la santé du canton de Berne

Annexe : recommandations du 5 juillet 2022 de la CFV